

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRÉSENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADA, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENTS : Estelle DELMOND, Xavier NOUHAUD,

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-039 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Bernard POUSSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Bernard POUSSIN présente le résumé suivant du compte administratif 2014 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	5 300 892,38	5 253 098,32	1 033 189,76	1 255 204,72	6 334 082,14	6 508 303,04
<i>Résultats de clôture</i>	<i>47 794,06</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>222 014,96</i>	<i>--</i>	<i>174 220,90</i>
Résultats reportés	--	1 210 269,05	441 454,26	--	--	768 814,79
<i>Totaux cumulés</i>		<i>1 162 474,99</i>	<i>219 439,30</i>	--	--	<i>1 214 879,05</i>
Restes à réaliser	--	--	322 800,00	--	322 800,00	--
<i>Résultats définitifs</i>		<i>1 162 474,99</i>	<i>542 239,30</i>	--	--	<i>620 235,69</i>

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve le compte administratif 2014 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire

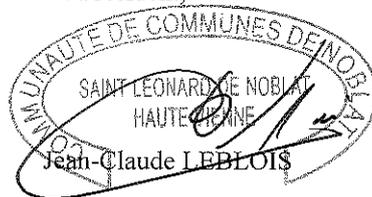
Reçu à la Préfecture

Le : 17.04.15

Publié ou notifié

Le : 30.04.15

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : 2015-039 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-039-DE

Date de décision : 03/04/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires